

Les gobelets jetables, ce sera du passé début 2021 en Wallonie

Le gobelet en plastique réutilisable, c'est un fameux marché à gérer. Six entreprises de travail adapté (ETA) se lancent en partenariat dans la location et le lavage des gobelets réutilisables. Le marché est en expansion.



Le gobelet en plastique jetable, à droite sur la photo, laissera la place aux gobelets réutilisables en polypropylène, à gauche sur la photo. - Michel Tonneau

Article réservé aux abonnés



Par **Jean-Luc Bodeux (/19603/dpi-authors/jean-luc-bodeux)**

Journaliste au service Régions (Namur-Luxembourg)

Le 29/01/2020 à 18:39

Si ce n'est pas encore d'application en Région wallonne, l'utilisation de vaisselle jetable en plastique sera bientôt interdite, suivant en cela une directive européenne. Dans ce cadre, les gobelets de boisson constituent un stock invraisemblable de déchets au gré des festivals et autres événements festifs, sportifs et culturels. La solution passe par des gobelets réutilisables en polypropylène dont le principal inconvénient logistique est le lavage, au-delà du stockage permanent.

LIRE AUSSI

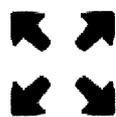
Développement durable: quand les festivals rêvent en vert
(<https://plus.lesoir.be/237540/article/2019-07-19/developpement-durable-quand-les-festivals-revent-en-vert>)

Un concept social, solidaire et environnemental

Six entreprises de travail adapté ont décidé de s'associer dans ce secteur et vont se partager dans les semaines à venir le territoire wallon, en tout cas une bonne partie, dans une démarche d'économie solidaire, sociale et environnementale, selon un cahier de charge locatif identique, à savoir La Lorraine (Arlon), Le Saupont (Bertrix) et Les Hautes Ardennes (Vielsalm) pour la province de Luxembourg, les Ateliers Jean Del'Cour à Grâce Hollogne, Axedis à Limal (Wavre) et Nekto à Neufvilles (Soignies). Seule la province de Namur n'est pas représentée pour l'instant. Il faut toutefois noter que des structures commerciales s'occupent déjà depuis des années d'un tel service, comme ReKwup à Ciney.

Dix ans d'expérience en Luxembourg

En Luxembourg, le département « développement durable » de la Province avait été précurseur en la matière, voici près de dix ans, permettant au secteur associatif de louer des gobelets pour ses festivités, à un tarif raisonnable. L'ETA Le Saupont (Bertrix) se chargeait de la distribution et du lavage et est donc rodée en la matière. Mais avec l'explosion de cet usage – 250.000 exemplaires utilisés en 2018, 700.000 en 2019 –, ce qui n'est d'ailleurs qu'une étape car tous les organisateurs n'utilisaient pas encore ces gobelets, une réflexion plus globale a vu le jour au sein de la fédération wallonne des entreprises de travail adapté (Eweta), afin de mieux quadriller la Wallonie, réduire les trajets pour les usagers et diminuer l'empreinte carbone. A Limal, Axedis fonctionne aussi depuis un certain temps avec des gobelets qui sont la propriété de cette ETA.



« C'est ainsi qu'ETAcup est née, une structure qui regroupe six ETA à but social et misant sur l'économie circulaire », explique Nadine Cellier, directrice de La Lorraine à Weyler-Arlon. » On a décidé de se partager le marché pour ne pas être concurrentiel. Quand un organisateur voudra réserver via notre site **www.etacup.be** (**<http://www.etacup.be>**), il sera dirigé vers l'ETA la plus proche de son domicile. »

Une qualité sanitaire exemplaire

Si les six ETA ne sont pas encore fonctionnelles actuellement, il leur reste quelques mois pour se préparer. A Arlon, La Lorraine a récemment investi 60-70.000 euros dans une installation de lavage avec tunnel de séchage qui est en cours de montage, car « il faut que les gobelets soient évidemment nickel », commente Gilles Rampel, en charge de ce projet. « Nous avons dédié un bâtiment qui sera 100 % aux normes alimentaires, avec sol epoxy, peinture lavable antibactérienne, etc., et nous utiliserons du liquide de rinçage écologique spécial plastique. Nous pensons que 3-4 membres de notre personnel s'occuperont de cette tâche, dans un premier temps. Pour l'heure, seuls des gobelets de 25cl et des cruches seront disponibles. Nous aurons les nôtres, on en a fait imprimer 15.000, mais aussi un tiers du stock de la Province. Mais on s'adaptera très vite en fonction de l'évolution du marché. »

LIRE AUSSI

La guerre au plastique est déclarée

(<https://plus.lesoir.be/155185/article/2018-05-07/la-guerre-au-plastique-est-declaree>)

Ces ETA fonctionneront comme centres de distribution, de stockage et de lavage, toutes les formules étant possibles. Un organisateur qui a ses gobelets pourra venir les faire laver, voire les stocker, et celui qui n'en a pas pourra en louer. La livraison par caisse de 250 exemplaires, caisses en carton réalisées par une ETA de Florennes, et la reprise des gobelets sales se fera dans les six ETAcup.

Le financement provincial luxembourgeois à revoir ?

Il reste toutefois à régler certains points, en tout cas en province de Luxembourg. En effet, jusqu'à présent, les organisateurs réservaient via la Province, qui facturait la location 2 cents par gobelet et la perte ou casse à raison d'un euro le gobelet, d'où l'importance pour les organisateurs d'appliquer une caution de minimum un euro. En général, la « perte » est de 6-7 %. Mais la Province subsidiait le lavage. En passant directement par les ETA, ce ne sera plus le cas, car celles-ci doivent logiquement y trouver leur compte, et le coût augmentera singulièrement pour les utilisateurs, soit 12 cents pour 500 à 1.000 gobelets, et 8

cents pour le lavage de 1.000 à 5.000 gobelets, et tarif dégressif ensuite. Cela ferait 500 euros pour 5.000 gobelets loués et lavés, un poste jusque-là limité à environ 100 euros.

Marie-Eve Hannard, la députée provinciale en charge de cette matière, avoue que ce sujet devra être abordé et débattu au conseil provincial, mais elle souhaite continuer à aider le secteur associatif. En l'état, la location peut donc se faire via les deux filières, la Province, qui mettra ses gobelets à disposition des trois ETA luxembourgeoises, ou directement via les ETA. Mais le coût est donc pour l'heure différent, subsidié ou pas...

Ne plus produire de plastique serait le mieux...

J.-L. B.

Le gouvernement wallon a pris en juillet dernier un arrêté portant sur l'interdiction de l'usage de certains ustensiles en plastique à usage unique dans les établissements ouverts au public.

Pour la majorité d'entre eux, l'interdiction entre en vigueur le 1er janvier 2021 (couverts, gobelets, assiettes, pailles, etc.) et le 1er janvier 2022 pour le matériel de restauration en plastique à usage unique destiné au service d'aliments préparés pour le matériel de restauration en plastique. En Flandre, l'interdiction est déjà d'application.

Au cabinet de la ministre régionale Céline Tellier (Ecolo), en charge du développement durable, la porte-parole Nathalie Guilmin fait toutefois remarquer que « cette décision prise par le précédent gouvernement est difficilement contrôlable sur le terrain. Mais une interdiction de mise sur le marché de ces ustensiles, et pas uniquement de leur usage, est prévue par la directive 2019/904 du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, qui entrera en vigueur dès le 3 juillet 2021 (du moins pour la restriction sur le marché d'une liste d'ustensiles à usage unique). La Région travaille avec le Fédéral à la transposition de cette directive pour tenir le délai du 3 juillet 2021 et pour bien définir les limites des responsabilités entre le Fédéral et le Régional afin d'aboutir à une législation efficace. C'est évidemment la priorité : si les ustensiles en plastique à usage unique ne sont plus mis sur le marché, le problème de leur usage disparaît évidemment... »